

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2023

Délibération n°1

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	19

Date de la convocation :
19 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, et le vingt-cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER

Présents : Tous les membres en exercice sauf Améline PICHON ayant donné procuration à Roselyne BONHOMME, Eric CEYTE ayant donné procuration à Roland GÉRENTON, Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à François VEROTS, Sandra ROUVIER ayant donné procuration à Louissette VALOUR et Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Fanny SABATIER.

Madame Louissette VALOUR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Considérant l'avis de la Commission municipale « Culture/Animations/Sports » du samedi 06 mai 2023 ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des demandes de subventions émanant de certaines associations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole de tennis Emblavez : 600€ (unanimité)
- Badminton Club Emblavez : 100€ (unanimité)
- La Virevolte : 80€ (unanimité)
- Groupement Emblavez Jeunes : 2000€ (13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS)
- Courir en Emblavez : 700€ (unanimité)
- Alta Vila : 350€ (unanimité)
- Clic@Rosières : 200€ - Monsieur Guy MAREC, conseiller municipal, intéressé à l'affaire, s'abstient de participer aux débats et de prendre part au vote de l'assemblée délibérante (unanimité des 18 votants).
- Médiathèque : 6000€ (unanimité)
- Rêve de Foin : 2700€ (unanimité)
- Harmonie de Rosières : 1500€ (prestations annuelles) + 1000€ (échange ONZAIN) - (unanimité)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
.....
du

Fanny SABATIER
Maire

